



**Semaine nationale de l'action communautaire autonome (SN-ACA)  
Panel – 23 octobre 2019 – 18h 00, à Sherbrooke**

**Panéliste : Hélène Cornellier, responsable de dossiers de l'Afeas  
Le travail invisible, ça compte à l'Afeas depuis 1966 !**

### Introduction

Quand on parle de travail invisible, la plupart des gens pensent « travail au noir », c'est-à-dire un travail payé « sous la table », non déclaré aux impôts. Mais le travail dit « invisible » dont il est question ici, ce sont les responsabilités et les tâches quotidiennes effectuées au sein de la famille, majoritairement, par les femmes. Ce travail est d'autant plus invisible qu'il fait partie du « rôle » dévolu aux femmes par le patriarcat. Pourtant, c'est une lourde tâche qui doit être reconnue, valorisée... et partagée !

Dès sa fondation en 1966, l'Afeas met en lumière la réalité des femmes au foyer, faisant ressortir le travail qu'elles y font pour la famille et, même pour l'entreprise familiale. À cette époque, les femmes n'ont souvent aucun bien en propre, et leur avenir et celui de leurs filles les préoccupe. Elles craignent, pour elles et leurs filles, la pauvreté et la dépendance durant toute leur vie.

À la suite de ce constat, l'Afeas fait du travail invisible son cheval de bataille.

### Mais de quoi parle-t-on ?

Pour l'Afeas, le travail invisible comprend le travail accompli au sein de la famille, dans ses aspects privé ou social, et le bénévolat réalisé dans la communauté, et ce, que la personne soit au foyer, aux études, en emploi et en recherche d'emploi ou à la retraite.

**Le volet privé** englobe la production domestique de biens et services pour soi-même et entre personnes adultes autonomes et l'Afeas ne demande aucune reconnaissance économique pour ce volet.

**Le volet social** comporte le rôle parental et le rôle d'aide aux proches. Pour le *rôle parental* auprès des enfants, il s'agit de les mettre au monde, les éduquer, voir à leur entretien, faire le suivi des travaux scolaires et plus encore. Pour le *rôle d'aide aux proches*, cela peut impliquer la prestation de soins personnels d'hygiène et médicaux, la gestion des finances, les tâches domestiques, la présence aux rendez-vous médicaux et encore plus.

De plus, ce travail ne se limite pas à la résidence familiale, mais s'étend à l'ensemble des endroits où il s'accomplit : à l'école, au centre commercial ou à la banque, à l'épicerie, au bureau du médecin, au CLSC, etc.

Concrètement, voyons ce que le travail invisible implique pour les Québécoises et les Québécois âgés de 15 ans et plus.

En 2015, 88,7 % *des femmes* déclarent consacrer 3,3 heures par jour aux activités domestiques et 80,7% *des hommes* y consacrent 2,3 heures par jour. Cet écart s'accroît chez les couples ayant des enfants de quatre ans ou moins où les femmes dédient 5,2 heures par jour aux tâches domestiques et aux soins donnés aux enfants, alors que les hommes y accordent 3,6 heures.

Du côté des personnes proches aidantes, le bilan n'est pas moins important. En 2012, 28,6 % des femmes et 21,4% des hommes consacrent du temps à leurs proches; 51,0% de ces femmes et 38,2 % de ces hommes y allouent quatre heures ou plus par jour.



## Une lutte majeure à l'Afeas et des gains...

Regardons quelques étapes de la mobilisation de l'Afeas dans ce dossier.

En 1968, lors la Commission Bird sur la situation de la femme canadienne, l'Afeas introduit le principe du travail invisible dans les discussions. Pour l'association, il s'agit de mieux expliquer le rôle vital des femmes au sein de la société et l'importance de soutenir leur pleine intégration à tous les niveaux.

Par la suite, l'Afeas effectue recherches et études pour identifier les lieux où le travail invisible des femmes est présent et pour trouver des solutions afin d'éliminer les sources de discrimination envers les femmes.

De 1974 à 1980, sa recherche-action sur les femmes collaboratrices dans l'entreprise familiale mène à l'obtention de mesures légales et fiscales permettant à ces femmes d'obtenir le statut d'employées rémunérées de l'entreprise, avec salaire et avantages sociaux.

En 1989, les revendications de l'Afeas mènent à l'adoption de la *Loi sur le patrimoine familial*. Cette loi reconnaît de façon tangible la valeur économique du travail invisible effectué au foyer par les femmes mariées au cours des années de vie commune et permet, lors d'un divorce, une division équitable du patrimoine, qu'il soit immobilier ou financier.

En 1998, l'Afeas se mobilise pour sauvegarder le principe du revenu individuel dans le calcul des prestations octroyées aux personnes âgées. Les 52 000 cartes postales déposées au gouvernement fédéral le fait reculer. Ainsi les femmes ne perdent pas les prestations des programmes auxquels elles ont droit en raison de leurs faibles revenus.

Le 1<sup>er</sup> mardi d'avril 2001, l'Afeas crée la *Journée du travail invisible*. Cette journée, qui aura 20 ans le 7 avril 2020, a pour objectif de sensibiliser le public au travail invisible des femmes comme facteur d'inégalité et de

pauvreté, aux répercussions de sa non-reconnaissance et aux mesures nécessaires pour changer cette situation.

En 2004, la mise en place des prestations de compassion vient soutenir les personnes proches aidantes accompagnant une personne en fin de vie. Depuis, plusieurs paramètres liés à ces prestations ont été bonifiés et des prestations pour proches aidants d'enfants ou d'adultes ont aussi vu le jour.

## Pourquoi reconnaître le travail invisible ?

Tout au long des années, l'Afeas poursuit sa mobilisation pour faire reconnaître le travail invisible afin de contrer la pauvreté des femmes et d'assurer leur autonomie financière tout au long de leur vie, incluant la période de leur retraite.

L'Afeas a la certitude que la reconnaissance du travail invisible :

- revalorise les personnes qui l'accomplissent en rendant leur travail « visible »;
- valorise les emplois dits féminins en permettant d'en évaluer les conditions de travail, incluant la rémunération, avec plus d'équité;
- rend visible la contribution des femmes à la société en l'intégrant dans la comptabilité nationale, entre autres, au PIB.

## Aussi un enjeu canadien et international

Au-delà de la mobilisation de l'Afeas, la lutte pour la reconnaissance du travail invisible se joue également sur le plan mondial. Dès la tenue de la conférence internationale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) sur la situation de la femme en 1975 à Mexico, à laquelle participe l'Afeas au sein de la délégation canadienne, les pays membres abordent la question incontournable du travail des femmes au sein de la famille.



Au fil des conférences suivantes, entre 1980 et 2000, les pays membres de l'ONU, dont le Canada, s'engagent à comptabiliser et à évaluer le travail non rémunéré des femmes sur leur territoire et à l'intégrer au Produit intérieur brut (PIB) afin de mettre en évidence la valeur de ce travail par rapport aux autres activités économiques, celles des entreprises et des institutions. En 1995, à la suite de l'analyse faite dans chacun de ses pays membres, l'ONU évalue le travail invisible des femmes à travers la planète à **11 000 milliards \$ US**.

Revenons au Canada. En 1992, pour répondre à son engagement international, le Canada comptabilise et évalue le travail non rémunéré des Canadiennes et des Canadiens et l'intègre au PIB. Voyons les données de 1992 et celles, indexées, de 2016.

Cette année-là, Statistique Canada estime la valeur du travail non rémunéré à l'équivalent de 34 à 54 % du Produit intérieur brut (PIB), soit entre 235 et 374 milliards \$ (incluant le bénévolat). Plus concrètement, pour une femme au foyer à temps plein avec des enfants, cette valeur se situe entre 24 351 \$ et 30 025 \$.

Indexée en dollars de 2016, la valeur du travail non rémunéré au PIB représente entre 689 et 1 089 milliards de dollars (toujours de 34 % à 54 % du PIB). Pour une femme au foyer à temps plein avec des enfants, cette valeur se situe entre 37 222 \$ et 45 895 \$.

### Et aujourd'hui ?

Historiquement, le mouvement féministe dans son ensemble n'a pas pris en main le dossier du travail invisible. Après la bataille du droit de vote, l'urgence devient le droit à l'éducation et aux emplois rémunérés.

Cette non implication dans ce dossier vient-elle du fait que plusieurs femmes ne perçoivent pas les rôles de mères et d'aidantes

comme un travail, mais plutôt comme faisant partie de leur rôle de femme?

Pourtant, une société ne peut se développer adéquatement sans les soins aux enfants et aux personnes en perte d'autonomie. Ne pas le reconnaître a eu et a encore des conséquences majeures sur l'égalité de fait entre les femmes et les hommes.

Mais depuis 2017, de plus en plus de femmes prennent la parole sur ce sujet pour faire connaître leur point de vue et leurs préoccupations. Blogueuses, chroniqueuses, essayistes ou bédéistes, elles plaident pour un équilibre au sein de la famille.

Citons Marilyse Hamelin et son manifeste et Emma avec ses bandes dessinées sur la charge mentale. Bien que ces deux auteures prônent un meilleur partage au sein de la famille, n'occultent-elles pas la responsabilité sociétale dans ce dossier ?

Ces prises de parole sont le signe que le dossier du travail invisible fait son chemin. Pour l'Afeas, que L'R des centres de femmes du Québec et la Semaine nationale de l'action communautaire autonome (SN-ACA) en fassent un enjeu de réflexion et de discussion ce mois-ci, c'est un pas majeur.

À partir de maintenant, l'Afeas ne peut qu'espérer que tout le mouvement féministe inscrive enfin cette lutte à son programme, que les hommes embarquent avec cœur et implication pour assumer leur part au sein de la famille et que la jeune génération brise ce cercle de discrimination fondé sur le sexe, et ce, parce que :

**Le travail invisible  
ÇA COMPTE!**